

## Délibération n° 2023-01-14-001

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 14 janvier 2023

Objet : PROCES VERAL DU  
COMITE SYNDICAL DU 08-  
10-2022

Rapporteur : Sébastien  
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :  
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :  
5 janvier 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 79

Pouvoir : 6

Votants : 85

Pour : 81

Contre : 0 –

Abstention : 3 –

(BELGARDE Joseph, LEVI  
ALVARES Luc, TARDIVEL  
Ghislain)

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze janvier à neuf heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, DOMAINE DE LA PRADE, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

### Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, DEROSSIS (SIE) David, BIZET Jean-François, DUCOING Guy, OLIVAIN Thierry, BESSEYRE Fabien, DOMINGO Marcel, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRITEYRE Lilian, NORE Michel, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, BELGARDE Joseph, PRADIER Alain, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, COMBES Didier, DA SILVA Carlos, GROSSHANS Michel, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, COUPAT Sylvie, TOURLONIAS Vincent, JEROME Christian, VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine, DURANTIN Christian, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, GUITTARD Antoine, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, BOISNAULT Christian, DEROSSIS (TDM) David, LAMOUREUX Jean-François

### Suppléants ayant pouvoir :

CROS Jean-Claude, TARDIVEL Ghislain, GENTEUIL Bruno, GAUMY Jean-Yves, NEDELLEC Jean-Yves, DESMARETS Pierre,

BOULON Lionel, CLERMONT Max, GHESQUIERE Chantal,  
SOLVIGNON Yves, MANCHERON Louis, BOSTVIRONNOIS  
Maryse, ZIMNIAK Didier, RABANY Anne, GROSLIER Jean-Yves,  
PELLISSIER Emmanuel

**Pouvoirs :**

ROBIN Christian donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien,  
BARGEON Marcel donne procuration à PERCHE Serge,  
DAUPHIN Serge donne procuration à DUCOING Guy, GAUMY  
Francis donne procuration à DURANTIN Christian, RAZAVET  
Jean-François donne procuration à PONTRUCHER Bruno,  
GABRILLARGUES Camille donne procuration à RAYNAL Roger

**Secrétaire de séance :** Mme BRUN

## PROCES VERAL DU COMITE SYNDICAL DU 08-10-2022

Le Président soumet à l'approbation du comité syndical le procès-verbal du 8 octobre 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire  
d'énergie  
PUY-DE-DÔME

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le



ID : 063-256300146-20230114-20230114001-DE

# PROCES-VERBAL

## Comité Syndical

Samedi 08 octobre 2022

*Sébastien Gouttebel* : Bonjour à toutes et tous. Je vous remercie d'être s'y nombreux ce matin et l'ordre du jour étant important, nous allons commencer avec la charte photovoltaïque que va vous présenter Alexandre Breteau, chargé de mission transition écologique auprès de la DDT.

*Alexandre Breteau* : Bonjour à toutes et tous. Effectivement je vais vous présenter la charte photovoltaïque.

Collectivement d'ici 2050, vous voyez que le tendancier nous projette plutôt vers 400 MW installés si on garde le rythme de développement de projets actuels. Cette puissance installée comprend tout à la fois, les installations chez le particulier sur bâtiments, les installations sur bâtiments agricoles, les installations sur ouvrières de parking, les installations de centrales au sol.

On sait qu'on a en banque une cinquantaine de MW en cours de raccordement ENEDIS et on sait qu'on a dans les cartons des projets de l'ordre de 150 à 200 MW. Ainsi, on est sur la trajectoire qui nous amène à 400. Il faut pour autant continuer d'accélérer et faciliter l'émergence de projets et la concrétisation de projets cohérents qui s'inscrivent dans des visions territoriales.

Comme je vous l'ai indiqué, il y a nécessité d'avoir une volonté d'un développement ambitieux du photovoltaïque. Évidemment, cela ne doit pas se faire au détriment de nos patrimoines qui sont nos biens communs, que ce soit le patrimoine agricole, naturel, paysager ou le patrimoine bâti au niveau de nos monuments classés notamment.

L'ambition de la Charte est de mettre en synergie les différents acteurs autour de ces principes pour viser un accompagnement efficace des projets. Rendre lisible le développement du photovoltaïque pour les porteurs de projets privés notamment, mais aussi pour les collectivités qui portent ce sujet en propre. C'est une volonté de travailler tous de la même façon, travailler autour des mêmes objets et d'échanger un maximum autour de ces projets pour faciliter ce travail.

Pour revenir sur comment a été construit ce document? C'est un travail qui a duré cinq mois en termes de concertation. On a mobilisé deux entités à savoir la CDPENAF (la commission départementale pour préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) qui est un comité réglementaire, et le comité ENR appelé Comité des énergies renouvelables qui est constitué, depuis bientôt deux ans en novembre prochain, et qui a été mis en place sur proposition de la DDT, avec les acteurs pertinents, pour accompagner le développement de toute production d'ENR, que ce soit méthanisation ou photovoltaïque, peut-être éolien, mais pour l'instant ce sujet n'a pas encore été traité au niveau de ce comité.

L'ensemble des partenaires présents dans ces deux comités a été consulté en configuration plénière, mais également dans des travaux bilatéraux avec la DDT, pour faire évoluer, améliorer, amender le document de départ qui était un document martyr que la DDT avait produit, parce qu'il fallait bien que l'on travaille sur une base commune de documents. Chaque mot a été pesé, chaque mot a été validé par les différentes parties et une proposition de charte a été faite. C'est le comité ENR qui l'a retenu à l'unanimité à chaque fois.

C'est ce document qui vous a été adressé par votre Président au travers de la demande de monsieur le Préfet. C'est le même document qui a été adressé à toutes les communautés de communes, à tous les porteurs de SCOT, aux deux parcs naturels régionaux, à des associations environnementales comme FNE (France Nature Environnement) et le Conservatoire des espaces naturels. J'ai dû oublier l'ADUHME qui est évidemment destinataire de cette demande. Sur l'ensemble de ces 25 partenaires aujourd'hui, on en a 22 qui ont délibéré favorablement par rapport à cette signature.

Que contient la charte? La charte contient trois fiches thématiques, chacune tournée vers les natures d'installations sur photovoltaïque. Une fiche sur les bâtiments qui n'a pas fait grands débats parce qu'on est tous d'accord que les installations sur bâtiment sont certainement moins impactantes. Une deuxième fiche sur les installations sur ombrières ou sur surfaces urbanisées dégradées, qui sont des choses qui peuvent se développer facilement. Et d'ailleurs, le projet de loi d'accélération des ENR, dont vous avez peut-être entendu parler, vise à accélérer les installations d'ombrières sur parking. On pourra y revenir au travers des questions si vous le souhaitez. Puis une troisième fiche sur les installations au sol qui précise certaines choses, en ayant le souhait que ce soit bien les territoires qui prennent à leur main leur destin.

L'idée, c'est que ces installations futures puissent s'appuyer sur un projet de territoire, projet qui est à décliner, soit au travers d'un document d'urbanisme comme un PLUi par exemple, au travers des différents PLU, soit dans le cadre d'une étude portée par un SCOT, soit dans le cadre d'un PCAET comme un schéma de développement des énergies renouvelables. L'idée étant d'identifier les sites qui apparaissent pour le territoire les plus favorables au développement. Quand on dit les plus favorables, c'est avant tout les moins impactants, parce qu'il n'y a aucun projet qui n'a pas d'impact. On recherche toujours les projets qui en ont le moins. L'idée, c'est de vous redonner la main, au travers des élus communaux, intercommunaux, sur la définition de l'identification de ces sites.

Évidemment, on sait très bien au niveau de l'État que l'élaboration de ce type de document ou l'engagement de ce type de réflexion ne se fait pas en deux semaines. Ainsi, ça va prendre du temps pour que les territoires s'organisent et définissent leur vision, si toutefois elle advient parce que ça ne sera pas forcément systématique sur tous les territoires. L'idée, c'est de continuer d'accompagner les projets qui se développent et donc de pouvoir traiter ces dossiers au cas par cas, mais en se fixant les mêmes principes que ceux qui sont au sein de ces démarches territoriales de définition.

Et donc, ces principes sont évidemment l'implication et l'accord des élus. C'est-à-dire que le comité ENR a vocation à auditionner des porteurs de projets qui développent un projet photovoltaïque. Lors de cet examen, nous invitons systématiquement la commune et un représentant de l'intercommunalité pour que les élus territoriaux puissent s'exprimer sur le projet. Cela passe aussi par une analyse indispensable des impacts. J'aurais bien dit qu'on marche sur deux jambes. Ainsi, on veut développer et préserver nos espaces et nos patrimoines en même temps. Cette analyse est donc absolument nécessaire.

Enfin, on souhaite qu'il y ait un maximum de concertation locale parce que les habitants, les futurs riverains de ces installations ont leur mot à dire. À partir du moment où un projet respecterait ce déroulé, on l'accompagnera et on essaiera de faire en sorte qu'il puisse

s'améliorer et si possible advenir sur le territoire, sauf si on constate que les impacts sont au-delà de ce qui est acceptable. Le préfet s'engage au travers de cette démarche-là, une fois qu'elle s'est déroulée entièrement, de suivre les positions et les avis qui seront exprimés par les collectivités et par les citoyens. Voilà, j'ai fait assez rapide parce que je sais que le programme est chargé. Ainsi, je pense qu'on va se laisser un maximum de temps pour les questions.

*Sébastien Gouttbel*: Remercions Alexandre pour cette présentation. Gregory Bonnet et Rémi Chabrilat, membres du comité ENR, présents à mes côtés, ont beaucoup travaillé sur le sujet ainsi que sur ces évolutions et qui sont à mon sens acceptables. Maintenant, je vous invite effectivement à intervenir.

*Intervention non identifiée*: Merci ! Vous avez parlé de 25 organismes concertés et 22 qui ont donné leur accord. Il y en a trois qui ne l'ont pas donné. On peut savoir lesquels et pour quelles raisons ?

*Alexandre Breteau*: Il y en a quatre qui n'ont pas formellement donné leur accord, et trois qui se sont opposés formellement. Tout d'abord, la formation SCot du parc Livradois Forez, qui trouvait que la charte n'allait pas assez loin, n'était pas assez restrictive. Ensuite, on a la communauté de communes de Chavanon Combrailles et Volcans, dont je n'ai pas la délibération aujourd'hui, donc je n'ai pas les attendus précis de leur opposition. Toutefois, j'ai le sentiment qu'il y a une perte de confiance dans la parole de l'État, principalement liée au contexte local, notamment au regard des éoliennes. Je n'ai pas réussi à convaincre les élus de ce territoire. En troisième lieu, l'Association des maires de France et des maires ruraux dont je n'avais pas de confirmation formelle. Par la suite, le quatrième, c'est les maires ruraux. Ce sont des associations représentatives, qui font partie du comité, qui ont fait partie de la discussion et de la concertation, mais qui n'ont pas souhaité prendre une posture pour l'ensemble de leurs adhérents. Ils auraient plutôt souhaité qu'il y ait une consultation qui soit faite directement au niveau des maires. Je ne pense pas dévoyer la parole.

*Sébastien Gouttbel*: Comme j'ai cette double casquette, je suis effectivement le président des maires ruraux et des associations d'élus. Nous avons souhaité laisser le libre arbitre aux territoires de pouvoir signer les éléments et ne venons pas en tête de chapeau pour leur dire que nous sommes d'accord et qu'ils n'ont plus qu'à signer. Ce n'est pas de cette manière que ça se pratique dans les associations des élus. Nous avons bien sûr laissé la volonté et la liberté aux territoires de prendre leurs décisions et leurs orientations. Néanmoins, cela ne nous a pas empêchés de travailler en amont à la rédaction de ces documents.

J'invite Jean François BIZET pour une intervention.

*Jean François BIZET*: Oui. J'ai explicité la position de Chavanon Combrailles et Volcans et la raison pour laquelle ils ont refusé cette charte. Parce que nous avons plusieurs motifs juridiques. Si la loi est suffisante, on l'applique, et si elle ne l'est pas, on la modifie. Mais là, on est en train d'ajouter des obligations réglementaires qui vont résulter de la charte à des obligations déjà prégnantes et importantes. En conséquence, arrêtons d'ajouter des

normes aux normes. Ce n'est plus possible. Il y en a trop et on va se mettre la tête sur le billot en allant signer cette charte.

J'ajouterai plusieurs arguments. Dans la lettre de transmission de monsieur le Préfet aux collectivités de cette charte, il est clairement dit que le préfet appliquera la charte dans l'instruction des permis de construire et des autorisations environnementales.

Qu'est-ce qui se passe quand on n'a pas signé la Charte ? Il y aura des modalités d'instruction qui seront différentes selon qu'on est sur le territoire de Chavanon Combrailles et Volcans à une autre collectivité qui aura approuvé la Charte. Ça ne me paraît pas très républicain que les procédures soient différentes selon le territoire sur lequel on est positionné. Il y a une vraie difficulté d'ordre juridique. Enfin, cette charte est obsolète avant même de l'avoir signée. Elle ne tient pas compte des décrets qui ont parus depuis les mois de mai et de juin. Quand il va falloir la modifier, on va voter une charte sur laquelle on va revenir dans deux mois.

Monsieur Breteau, je crois, a dit qu'il y avait un projet de loi qui a été déposé sur l'accélération des procédures pour les éoliennes et pour le photovoltaïque. On va ramener l'instruction à 24 mois. Est-ce que vous y croyiez ? On met sept ou huit ans à faire des éoliennes et par miracle, on va passer à 24 mois. C'est quand même un peu difficile. Le sumum du sumum c'est qu'on a déjà une instruction qui est parue le 16 septembre, avant que la loi soit votée, où la Première ministre donne des instructions aux services pour accélérer selon des dispositions dans la loi non encore votée. Notamment, on autorise les instructions sur des territoires NA. C'est clairement exprimé dans l'instruction du 16 septembre.

Où va-t-on ? À chaque fois qu'on veut un permis de construire pour le fils d'un paysan qui veut construire à côté de ses parents, on est embêté par l'administration pendant des lustres : les fenêtres ne sont pas de bonnes couleurs, on n'est pas assez éloigné ou trop éloigné de la ferme et des installations. On va encore se rajouter encore des obligations auxquelles on n'est pas contraint. Arrêtons, arrêtons !

Je terminerai parce que je ne veux pas être trop long en posant la question : "Pourquoi n'y a-t-il pas une charte en matière d'éoliennes ?" Il est vrai qu'il y a un grand problème sur Chavanon Combrailles et Volcans. On nous promet 50 ou 60 éoliennes sur un territoire extrêmement restreint parce qu'on est dans le bon couloir. L'atteinte aux paysages et à la nature va être exceptionnelle. Et là, il n'y a pas de charte. Le préfet va pousser les instructions, les sortir avec une rapidité déconcertante. Les études d'impact ne seront plus ce qu'elles étaient auparavant.

Enfin, chers collègues, où sont les communes dans ce dispositif ? Nulle part. On est encore une fois avec les intercommunalités. Les communes sont toutefois au plus près de la compétence énergies renouvelables. On ne demande pas leur avis. Elles vont se voir appliquer des chartes qu'elles n'auront pas eu à discuter. Parce que si elles lisent le PCI, elles vont discuter. En ce cas, je ne donnerai pas ma voix à cette charte qui m'apparaît obsolète avant même qu'on l'ait signée. Merci.

*Sébastien Gouttebel* : Merci pour ton intervention, Jean-François. Je vous rappelle que Jean-François est un éminemment juriste et on peut comprendre ce qu'il a dit. La posture qu'on a eu aujourd'hui de vous proposer cette signature, et on l'a aussi passé en bureau, c'est une posture politique pour dire clairement les choses. Pour dire, nous Territoire d'Énergie Puy-

de-dôme, au vu des Nouvelles compétences qu'on veut prendre sur le déploiement du photovoltaïque et ainsi de suite, c'est aussi se dire : on veut être moteur et politiquement dire on est là pour porter le projet collectif.

*Sébastien Gouttebel* : Jean-François, sur le côté juridique des choses, tu as complètement raison. C'est vrai que sur cette partie-là, on peut être d'accord avec une superposition des lois qui se modifient tous les quarts d'heure. Il faut aussi comprendre que par moment, les services n'arrivent pas forcément à suivre. Quand je dis ça, je ne les défends pas plus que de mesure. Seulement, c'est vrai que cela devient un peu compliqué pour tout le monde. J'ai eu le plaisir d'assister le week-end dernier en tant que président des ruraux, à un sésame de ministres. Cette transition et ce développement étaient bien au cœur des débats et de la ruralité, pour dire clairement les choses, avec une volonté d'accélération, mais aussi la volonté de ne pas faire n'importe quoi dans nos territoires pour en laisser implanter partout.

Jean François avait raison. On ne peut pas dire que les conseils municipaux ont été consultés puisqu'on a voté en communauté de communes avec les maires présents. Voilà pourquoi les associations d'élus ne s'étaient pas positionnées sur cette partie-là au départ, mais bien laisser le libre arbitre aux territoires et au travers des intercommunalités de pouvoir de se positionner et de trouver des solutions. Je ne serai pas plus long là-dessus. Est-ce que Rémi souhaite intervenir pour rebondir peut-être sur ce qu'a dit Jean-François ?

*Rémi Chabrilat* : J'entends ce que dit Jean-François. Je ne partage pas complètement parce que je pense qu'il y a une posture politique aussi dans la position de notre camarade que j'entends également. Pour une fois, je ne serais pas d'accord à 100 pour cent avec lui parce que je pense qu'il ne faut pas se tromper de nature de document et de statut de document. Je tiens à préciser qu'au départ, certains peuvent en témoigner, je faisais partie des gens qui étaient très critiques quant à ce que pouvait être la première version de ce document qui était de mon point de vue à la fois prescriptif et restrictif. Il me semble que le document final est plutôt une espèce de guide. C'est ce qu'on dit quand on peut interpréter. C'est une réflexion sur de bonnes pratiques, de bons objectifs et des éléments techniques et environnementaux. Je pense franchement qu'on peut tous être d'accord et que ça correspond à des préoccupations qu'ont beaucoup d'entre nous sur le patrimoine et aussi sur le fait qu'il y a des projets sur le territoire. Je veux juste donner un élément pour traiter les ordres de grandeur.

On a inauguré la semaine dernière la deuxième installation par le VALTOM qui va produire l'électricité pour 6000 foyers. On peut avoir envie d'électricité à un coût stable, maîtrisé par le territoire pour 6000 foyers. Ce que j'ai trouvé d'extrêmement intéressant dans le document, c'est aux territoires de faire leur choix. J'ai trouvé ceci très important. Je partage plein d'autres choses sur la critique que l'on peut avoir sur des postures d'autres services de l'État pour ne pas parler des ABF. Mais ce document fixe un cadre intéressant de thèmes de réflexions et de priorités à prendre en compte. Il donne la main aux territoires. C'est la raison pour laquelle je trouve que c'est plutôt un bon compromis.

*Sébastien Gouttebel* : Une autre intervention ?

*Intervention non identifiée* : J'ai une petite question : y aura-t-il un peu plus de souplesse de la part des bâtiments de France ?



*Sébastien Gouttebel* : Pour ne pas trahir de secret, vu la pression qu'il y a partout au niveau national, et ce qu'on a pu dire au niveau des maires ruraux, le week-end dernier au ministre, il faut revoir une partie du code du patrimoine avec le ministre. On est complètement d'accord puisque c'est totalement contre-productif pour nos administrés, sans parler des programmes que peuvent avoir les collectivités ou d'autres opérateurs privés des gros programmes. Deux de mes administrés ont eu un avis défavorable de la BF.

*Intervention non identifiée* : C'est aussi le cas dans notre commune.

*Sébastien Gouttebel* : Est-ce qu'on est bien d'accord que c'est complètement contre-productif ? La ville s'est toujours reconstruite sur elle-même et Dieu sait si je suis d'accord pour protéger le patrimoine, mais à un moment il faut qu'on puisse aussi évoluer en respectant effectivement des intégrations. Pour aller à l'essentiel et suivre l'ordre du jour, je vais vous proposer maintenant d'essayer les zapettes et après je vous soumettrai la charte au vote. Tu as une minute Greg, le temps que Valérie prépare le truc.

*Gregory Bonnet* : Je voudrais revenir sur une chose. Nous sommes tous élus et on entend souvent le message que l'État fait ce qu'il veut sans nous consulter. Et là, on est à l'inverse avec la possibilité pour le préfet de décider seul d'autoriser ou non le projet. Il vient de nous dire: emparez-vous de ces sujets-là, créez des outils stratégiques de planification. En ce sens là, je pense que tout le monde doit être satisfait de revoir un peu de pouvoir revenir vers les territoires.

On peut l'analyser un peu comme Jean-François. Effectivement, je suis d'accord avec lui, pourquoi n'y a-t-il pas de charte de l'éolien? Je vous rappelle que dès le début de la réunion, j'ai dit qu'il faut qu'on le fasse au niveau du syndicat. Certains syndicats l'ont fait en France, mais peut-être n'aura-t-on pas besoin de le faire parce que les services de l'État vont s'en saisir. Effectivement, je pense qu'il faut mener la même démarche. Néanmoins, si Jean-François dit qu'il faut une charte de l'éolien, ça veut dire qu'il est bien d'accord qu'il faut une charte du photovoltaïque en plaisantant un peu.

*Jean-François Bizet* : Photovoltaïque, oui, et Charte réglementaire, non.

*Gregory Bonnet* : Ce n'est pas une charte réglementaire, mais plutôt une charte dans le sens de la hiérarchie des normes. On ne va pas faire un débat juridique, mais ta question est mal placée. Je pense qu'il faut voir à travers ça une façon pour l'État de nous dire qu'il crée une boîte à outils avec un comité ENR où il met à disposition la possibilité de venir étudier les projets en amont. Une charte où chacun peut identifier que le meilleur moyen de développer des ENR, c'est que ce soit accepté par le territoire et que pour cela, il faut avoir planifié ce développement. À mon avis, c'est plutôt dans le bon sens de l'histoire.

*Sébastien Gouttebel* : Merci à Grégory pour ce complément qui est important. Je vous propose d'essayer les zapettes. Pour voter, vous avez juste à appuyer sur un bouton et quand ce sera fait un petit OK s'affiche à droite. Ainsi, choisissez 1 pour "m'autoriser à signer", 2 pour "contre" et 3 pour "abstentions" et si vous n'appuyez pas, ça ne fera rien.

Maintenant, j'ouvre le vote et ceux qui ont deux zapettes sont invités à voter deux fois. Normalement, il devrait y avoir 85 votes entre les présents et les pouvoirs.

*Sébastien Gouttebel*: Bravo, je déclare que le vote est clos. Chers collègues, je vous remercie pour votre vote. Maintenant, j'invite Sébastien Dufour à venir vers nous et Quentin va nous faire l'introduction.

*Quentin Ranoux*: L'idée c'était aussi de vous expliquer la raison pour laquelle Sébastien était là. En effet, on a l'Association des Territoires d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes qui a répondu à un AMI lancé par l'ADEME qu'on appelle les Générateurs et qui consiste à mettre en place une structure d'animation à destination des collectivités pour tout ce qui est photovoltaïque au sol et éolien.

Dès lors, c'est un appel à projets qui a été remporté par TEARA et qui se décline avec une animation régionale sur l'Auvergne, sur la partie Rhône et sur l'arc alpin. Par la suite, Sébastien nous a rejoints il y a une dizaine de jours pour la partie Auvergne. Il est basé dans nos locaux et je ne vais pas en dire plus. Je vais lui laisser présenter sa mission.

*Sébastien Dufour*: Bonjour à tous. Je suis Sébastien Dufour. Pour certains d'entre vous, vous me connaissez déjà parce que j'ai travaillé dix ans à l'ADUHME en tant que chargé de mission en agriculture durable, notamment sur le territoire de Riom Limagne et Volcans. Je vois qu'il y a Monsieur Melis qui me regarde. Comme Quentin l'a dit, l'idée est de vous accompagner au mieux en direct sur les territoires pour réaliser des projets de solaire photovoltaïque le plus consensuel possible avec une participation des propriétaires des terrains qui vont reprendre leur énergie en main. C'est une participation à la fois citoyenne et collective. J'ai pu notamment accompagner un projet de solaire photovoltaïque en région Occitanie sur une ancienne décharge publique où dans le tour de table, il y a un porteur de projets privés, mais à la fois à 49 % de la commune concernée avec 300 habitants, l'EPCI concerné, une société citoyenne et le syndicat de l'énergie locale. C'est un exemple parmi d'autres qui est complètement faisable. L'idée est de reprendre la main sur vos territoires pour la collectivité de manière à maîtriser plus ou moins le coût de l'énergie et de sa production en suivant la charte photovoltaïque. Vous avez mes coordonnées qui sont ici. Il y a Monsieur Martinant de Brenat qui m'a déjà contacté.

*Sébastien Gouttebel*: Ce qui est important c'est que Sébastien, qui est dans nos locaux, est à votre disposition. Ainsi, vous avez ses coordonnées, on va les renvoyer à toutes les mairies, à toutes les intercommunalités. Le but est aussi d'apporter des conseils en neutralité parce que certains d'entre vous ou certains territoires ont pu être sollicités par des opérateurs privés. Derrière, c'est qu'on est quelqu'un de confiance qui peut venir réexpliquer les choses aux élus, aux territoires. On va essayer de porter le territoire d'énergie ainsi que de produire pour nous.

Par la suite, je vous rappelle qu'on a créé une société d'investissement avec le département pour favoriser le développement du photovoltaïque. Ainsi, on a tout intérêt à agir pour nous

et on reviendra tout à l'heure pour parler d'achats d'énergie. Maintenant, on peut souhaiter la bienvenue à Sébastien et l'applaudir pour sa prise de fonction.

À l'ordre du jour, je crois qu'il faut qu'on approuve le procès-verbal du comité syndical du 1<sup>er</sup> juin 2022. Je l'ai sous les yeux. Tout le monde l'a bien sûr lu trois fois. Maintenant, je vais ouvrir le vote. Vous connaissez le système.

Le vote est clos. Merci à Valérie de l'afficher. Le résultat est 84 votes et une abstention. Passons à la décision modificative numéro trois pour 2022 qui s'établit à 420 000 € dont vous avez le détail.

*Quentin Ranoux* : Sur la décision modificative, on a un AP de 2 500 000 € principalement sur l'éclairage public pour la partie investissement. En section de fonctionnement, on a une DM de 34 000 € qui correspondent notamment à des dépenses supplémentaires sur le fonctionnement en éclairage public. Si on reprend la partie investissement sur les 386 000 €, on a 250 000 € qui correspondent à l'avance de 10% à SEMELEC de l'AP avec en plus une échéance d'emprunt.

*Sébastien Gouttebel* : Au fur et à mesure de l'année, on avance dans les phases de travaux entre le prévisionnel et on ajuste les budgets. Ainsi toutes prévisions cumulées, le budget 2022 s'établit à ce jour à 81 026 622,71 € dont 61 784,73 € en investissement et 19 242 498,98 € en fonctionnement.

Si vous n'avez pas de questions, je vais ouvrir le vote. Merci à Valérie pour l'affichage. On clôt le vote. Résultat, 85 votes. Merci pour la confiance que vous portez aux territoires et aux collaborateurs qui font au quotidien tout le suivi administratif. Vous vous rendez bien compte que pour des budgets de ce type, il faut vraiment être brillant.

Le point cinq est la création d'un poste d'attaché principal. Nous avons eu dernièrement et nous avons accepté la demande de mise en disponibilité d'un agent. On a un recrutement en cours. Il convient de créer un poste de responsable administratif et financier relevant de la catégorie A qui n'était pas dans notre tableau des effectifs. Créer ce poste est d'une nécessité absolue. On a un très bon profil qui va nous permettre aussi d'évoluer dans la structure, surtout sur de la stratégie financière au vu des enjeux que l'on souhaite porter.

Vladimir, peux-tu dire quelque chose à ce sujet ?

*Vladimir Longchambon* : je remplace Stéphane Guillaume qui n'est pas là pour apporter sa parole de RH administrative sur la création d'un nouveau poste afin de restructurer notre organisation. Il s'agit de créer le poste et de modifier le tableau des effectifs, il s'agit d'écriture administrative comme vous le faites tous dans vos communes.

*Sébastien Gouttebel* : Merci, Vladimir. Maintenant, je vous propose d'ouvrir le vote, chers collègues.

Est-ce que tout le monde a voté ? Je crois qu'il en manque encore quelques-uns, mais vous pouvez ne pas appuyer. Est-ce que tout le monde a voté sans regret ?

On clôt le vote Valérie, merci. 78 voix pour et une abstention, je vous remercie.

Dans le prévisionnel, cette personne arrivera effectivement en décembre et nous permettra d'avoir un tuilage, qui est important pour passer les commandes. Quand on a des responsabilités, c'est bien d'avoir un doublon et passer les pratiques et les bons usages.

Le tableau des effectifs est la suite logique. Vous savez que maintenant qu'on vient de créer le poste, il faut modifier le tableau des effectifs. Je ne vais pas plus loin dans l'explication. Vous le faites dans toutes vos structures. Merci d'ouvrir le vote, Valérie.  
Est-ce fini pour tout le monde ? Pas de regrets ? Le vote est clos, merci pour eux et pour nous. Résultat : 84 pour.

La modification du RIFSEP est l'enchaînement logique puisqu'on n'avait pas aussi ce poste dans la structure. En conséquence, il faut l'intégrer dans le RIFSEEP que l'on avait déjà voté précédemment lors de précédents conseils de conseils syndicaux.

Nous avons défini la responsabilité du directeur général, du responsable administratif et financier, de la chargée de communication, des rédacteurs, des fonctions de poste de la collectivité pour apporter la modification du RIFSEEP sur les groupes fonction de postes de la collectivité, des choses qui sont juste standards et normalisées. Vous savez que derrière ça, il y a toujours les avis du centre de gestion qui valident tous ces éléments et qui nous permettent d'être sûrs et de rester dans les clous et de ne pas faire des bêtises. Je vous propose d'ouvrir le vote. Merci, Valérie. Je pense qu'on va arrêter le vote. Merci à vous.

Résultat : 77 pour et 5 abstentions

On va revenir maintenant à des choses moins réglementaires et beaucoup plus sympathiques. Je ne dis pas que le règlement n'est pas sympathique, sinon, mon cher collègue là-bas, va penser que je dis des bêtises. En parlant de la convention avec l'ADUHME, on a une chance puisque mon premier vice-président qui est à mes côtés n'est autre que le président de l'ADUHME. Par la suite, on est nombreux à avoir quelques casquettes en doublon et je siége dans cette structure pour représenter les communes forestières où le président est dans la salle et Grégory Bonnet y siége aussi. On a un vrai travail en partenariat. On y reviendra tout à l'heure avec cette structure où il semble important d'y adhérer, c'est-à-dire qu'on a aussi une voix délibérative dans la structure. Est-ce que Rémi voudrait prendre sa casquette de président de l'ADUHME pour dire quelques mots complémentaires ?

*Rémi Chabrilat* : Je pense qu'il est extrêmement important pour nos collectivités qu'il y ait des structures qui travaillent dans le même domaine en bonne entente et coordination. Depuis deux ans, nous avons pu définir comment orienter de manière déterminée ce syndicat vers l'accompagnement de la transition énergétique dans les communes et les territoires. Comment le syndicat doit-il se positionner pour jouer en synergie ? En gros, l'ADUHME fait le cœur du métier, car il est le conseil en énergie partagée, c'est-à-dire l'analyse, la connaissance du patrimoine, des enjeux énergétiques, la préparation, la programmation de travaux d'aménagement, etc.

L'idée est que le syndicat puisse venir au-delà de ça. Éventuellement, on en reparlera plus tard de la maîtrise d'ouvrage déléguée sur un certain nombre de travaux, également en financement à travers le contrat d'objectifs, le contrat de développement des énergies

renouvelables qui est en préparation avec l'ADEME et à travers lequel l'ADEME confie de l'argent à notre syndicat pour financer vos travaux. Ainsi, il y a vraiment cette idée de complémentarité, de coopération et de renforcement respectif des rôles des uns et des autres au service de nos communes et de nos territoires. Le fait que le syndicat soit ès qualités de l'ADUHE et ès qualités dans ces instances paraissait logique et cohérent, d'où la proposition.

*Sébastien Gouttebel* : Merci, monsieur le président. Chers collègues, je vous propose d'ouvrir le vote. Est-ce terminé pour tout le monde ? Valérie, merci d'arrêter. Le résultat est 72 pour, 4 contre et 4 abstentions. Je vous remercie. On va être ravis de siéger dans cette structure et c'est la suite logique.

Par ailleurs, il faut qu'on désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant. J'aurais un délégué titulaire, à vous proposer au nom de Lillian Friteyre, qui est au bureau avec nous, qui a vraiment envie de s'investir et qui travaille déjà beaucoup en interne sur tous ces sujets. Pourtant, toute autre candidature est la bienvenue. Tous les candidats peuvent bien sûr se manifester. Lillian, je te propose, mais encore faut-il que tu acceptes. Est-ce qu'il y aurait d'autres personnes qui pourraient être candidats ? Valérie, si tu peux inscrire effectivement le nom de Lillian Friteyre. Ensuite on procède au vote.

*Sébastien Gouttebel* : Lillian, viens prendre la parole deux minutes. Le vote est donc lancé.

*Lillian Friteyre* : Bonjour à tous. Je suis Lillian Friteyre, élu à Dore l'Eglise, au bureau du territoire d'énergie, par hasard, je me suis un peu piqué au jeu. On a entamé des choses très intéressantes depuis deux ans. J'ai découvert pas mal de choses. Aujourd'hui, l'opportunité m'est donnée de continuer un petit peu dans l'aventure. Ainsi, je vous remercie de m'accorder votre confiance.

*Sébastien Gouttebel* : Le vote est ouvert.

*Sébastien Picot* : Rappelons juste que c'est une désignation, le vote est anonyme. Toutes les autres délibérations étaient un vote dans lequel on retrouve l'orientation des votes de chaque votant. Je tiens à le préciser.

*Sébastien Gouttebel* : Le vote est clos. 78 pour. Merci, Lillian pour ta future implication. On peut l'applaudir. Je sais qu'il ira au boulot. De la même façon, il nous faut un délégué suppléant sur cette partie. Est-ce que quelqu'un souhaite le devenir ? S'il n'y en a pas, je vous propose Florence Lhermet, notre vice-présidente qui est excusée aujourd'hui, mais qui peut être à ce poste puisqu'elle est déjà déléguée à AMORCE, qui tourne autour de tous ces sujets-là de façon notable et globale. Je crois que les membres du bureau ne pourront que le confirmer. Si vous en êtes d'accord, je proposerai bien la candidature de Florence Lhermet. Peux-tu l'inscrire, Valérie ?

On ouvre le vote Valérie ? Est-ce fini pour tout le monde ? On clôt le vote. 78 pour. Merci pour cette confiance et ces deux désignations.

Le point suivant est la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage par le territoire d'énergie à la Métropole. J'ai demandé à Sébastien Picot d'être didactique et vif parce qu'il faut essayer de ne pas se noyer dans nos grands enjeux. Sébastien, la parole est à toi.

*Sebastien Picot* : Bonjour à toutes et à tous. Concernant le projet BHNS (Bus à haut niveau de service) INSPIRE sur le territoire de la métropole de Clermont-Ferrand, TE63 est impacté à plusieurs titres et l'un des premiers sujets qui est venu sur la table, c'est l'enfouissement et le déplacement des réseaux aériens de distribution publique d'électricité. L'autre volet, qui est venu assez rapidement après, est les travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore à réaliser le long du tracé et sur les voies qui sont connexes au tracé.

Il est apparu assez rapidement que la désignation d'un maître d'ouvrage unique pour l'organisation, la planification, la cohérence des marchés publics et le fait de pouvoir confier à des entreprises uniques, par le jeu des allotissements, des missions diverses et variées de fourniture et d'installation de matériel et d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore soit mis en place. Cela nous a conduits à réfléchir avec la métropole, à ce que sur le territoire où TE63 exerce actuellement une compétence en éclairage public et signalisation lumineuse tricolore, c'est-à-dire toutes les communes de la métropole, hormis Chamalières et Clermont, et bien redéleguent temporairement la maîtrise d'ouvrage à la métropole, elle même l'ayant confiée confiée au Syndicat mixte des transports de l'agglomération clermontoise (SMTC AC), comme la ville de Clermont l'avait confié au moment de la création de la ligne A du tramway.

L'idée de cette convention est de mettre noir sur blanc un transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage à la métropole qui la confie directement au SMTC pour réaliser, pendant les quelques années de l'opération BHNS INSPIRE, une maîtrise d'ouvrage unique. Le rôle du syndicat est évidemment prescriptif puisque, à terme, lorsque les ouvrages seront construits, ils seront remis au syndicat. Je rappelle juste le volume financier : 17 millions d'euros d'investissement sur l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore sur la zone où le syndicat intervient, normalement et classiquement, on parle de 5 millions d'euros hors taxe. Dans les flux financiers entre syndicat et métropole ou syndicat et communes de manière générale, on est sur des participations 50/50 entre l'investissement fait par le syndicat et le fonds de concours reçu par le syndicat, par les collectivités concernées. À l'inverse, le Syndicat mixte des transports de l'agglomération clermontoise va payer l'intégralité des travaux TTC et va nous demander l'abondement de 50% sur les communes où le financement est à 50 %. Ensuite, il y a quelques communes où on a des financements qui sont à hauteur de 10 %. Je les laisse de côté pour ne pas faire trop de détails.

On a un vrai droit de regard, un rôle de prescripteurs. On est là pour suivre, accompagner, participer aux réceptions des ouvrages et non pour faire la conduite de l'opération. Normalement, la discussion avec le SMTC est que des élus ou des personnes désignées qualifiées puissent siéger dans les commissions d'appel d'offres qui sont des commissions ad hoc. Il nous reste à terminer le travail avec le SMTC sur le sujet. Je ne vais pas plus loin. Si vous avez des questions, je suis disponible.

*Sébastien Gouttebel* : En effet, nous nous étions rencontrés avec François Rage et Marcel Aledo pour évoquer tous ces sujets parce que s'il y avait eu un, deux ou trois maîtres d'ouvrage par endroit, je pense que tout le monde se serait creusé la tête et n'aurait pas trouvé de bonne solution. Ainsi, on a des garanties et on est prescriptif c'est-à-dire que le

droit de regard sur tout le côté technique des matériels mis en place n'est pas juste confié. Et après, on récupère le bébé et l'eau du bain. On est vraiment acteur au sein de ce projet, on est plus que sollicité. Cela fait des mois et des mois que nos collaborateurs travaillent avec tous les services de la métropole, de la SMTC sur ce sujet, et ça reste un gros projet. Tout cela est validé par la préfecture et la DGFIP en amont, puisque s'ils n'étaient pas d'accord, ils viendraient nous tirer les oreilles.

Voilà, ce que j'ai à vous proposer. Cela relève d'une bonne intelligence et d'un bon sens. Nos collaborateurs et les juristes ont fait le travail d'écriture de cette convention. Auriez-vous des questions sur cette partie ? On a déjà évoqué le projet INSPIRE que j'appelle en souriant le Bus Malin, quand je taquine notre collègue de Cournon. Seulement, ça reste un projet d'envergure pour le territoire et on a toujours dit que TE63 ferait tout pour être présent sur ce projet mais pas au détriment des territoires ruraux. Ce sont les enveloppes financières qu'on met là-bas. C'est voulu, c'est choisi et on ne fera pas moins ailleurs. Ce n'est pas la métropole qui avale tout, soyez-en conscients.

Tu peux ouvrir le vote, Valérie. Merci, Valérie. Résultat : 79 pour, 2 contre et 2 abstentions. Merci pour la confiance et surtout merci de suivre ce projet ambitieux.

On va passer maintenant à l'avenant numéro un et la convention de mandat. Je donne la parole à Sébastien.

*Sébastien Picot* : Je voudrais revenir sur la convention de mandat 2022 que Quentin a exposée de tout à l'heure. Comme on augmente les autorisations de programme sur le programme éclairage public de 2 500 000 € et que la SEMELEC 63 est mandataire de l'exécution de cette enveloppe qui passe de 12 millions à 14,5 millions si je ne me trompe pas. En ce cas, on ajuste la convention de mandat par un avenant financier. On ne change pas les autres clauses.

*Sébastien Gouttebel* : C'est effectivement la régularisation de la déclaration que l'on a votée précédemment. Valérie, est-ce que tu peux ouvrir ? Résultat : 82 pour et 2 abstentions. Merci, chers collègues.

On va passer maintenant au point douze l'avenant numéro quatre à la convention de mandat 2019 que Sébastien va vous expliquer.

*Sebastien Picot* : On est sur un avenant qui concerne la convention d'exécution des travaux qu'on a lancée en 2019. Certains programmes de travaux, vous le savez, on les fait en coordination avec des communes et on n'est pas le seul maître d'ouvrage. Ce qui fait que certains chantiers n'ont pas démarré en 2019 ni en 2020, et peut-être même en 2021. On se retrouve en 2022 avec une convention de mandat qui normalement se termine au 30 juin et on n'a pas à réaliser notre part de travaux parce que les premières parties de certains travaux n'ont pas débuté.

*Sebastien Gouttebel* : On est en train de pousser les maîtres d'ouvrage qui travaillent avec nous sur certains programmes pour réaliser ces chantiers. De la même manière, pour qu'on puisse faire notre part de travaux, je parle notamment de travaux sur lesquels on demande des fouilles ou des tranchées remises par la commune ou par un particulier, pour lesquels

ils n'ont pas organisé la consultation qui leur permet de faire les tranchées et qu'ils nous permettent d'intervenir en arrière.

*Sebastien Picot* : On est un peu prisonniers de la situation. Alors, on a deux solutions sur les chantiers, c'est proroger la convention de mandat pour permettre d'exécuter les travaux sur ce programme de travaux et si, in fine, certains travaux venaient à ne pas être réalisés par les maîtres d'ouvrage avec qui nous travaillons bien, on serait peut-être obligés d'annuler les bons de commande qu'on avait passés en 2019.

On ne parle pas de beaucoup d'opérations, mais il y a suffisamment d'opérations pour nous éviter de tenir la date du 30 juin qui est d'ailleurs dépassée. Juste, je fais un tout petit complément, lorsqu'on a rédigé ce document, on imaginait qu'on pourrait solder au 31 décembre de cette année. C'est pour ça qu'on vous propose six mois supplémentaires. J'ai envie de dire qu'on a quelques inquiétudes sur certains chantiers. Il n'est pas impossible qu'au mois de janvier, on vous propose six mois supplémentaires pour une ou deux opérations.

*Sébastien Gouttebel* : En Fait, ce que Sébastien n'a pas dit dans ses explications, mais vous l'avez compris, c'est qu'il y a aussi des décalages causés par la Covid et que la résultante de tout ça, avec des renouvellements d'exécutif dans certaines communes, il ne faut pas s'en servir comme excuse, mais c'est aussi et surtout de bonnes raisons.

*Sebastien Picot* : Ensuite, je peux peut-être dire pourquoi on lance des travaux en 2019 dont on n'est pas sûrs qu'ils se réalisent sur l'année N ou N+1. D'une part, les explications données par Sébastien Gouttebel sont assez claires, mais en complément de ça, vous savez, on a des programmes qui sont financés par des tiers financeurs, l'État en l'occurrence, et qui nous demande d'engager les travaux dans l'année N voire l'année N+1. Mais, souvent c'est l'année N d'octroi de subvention qui nous laisse trois ans ou quatre ans pour solder. Donc, il faut absolument qu'on remplisse les enveloppes de travaux. Je parle notamment des travaux avec le fonds FACÉ sur l'année N et on a quatre ans pour le solder. C'est également pour ça que, des fois, on engage des programmes de travaux, même si on sait que la réalisation n'est pas imminente, mais qu'elle est probablement à courte échéance. Parfois, quand c'est de courtes échéances, elle dérape.

*Sébastien Gouttebel* : Est-ce que tout le monde est prêt ? Valérie, merci d'ouvrir le vote.  
Résultat : 84 pour.

Je vais maintenant passer au rapport des représentants du territoire d'énergie au sein du conseil d'administration de SEMELEC 63.

Pour rappel, les membres désignés du territoire d'énergie au sein de la SEMELEC sont Rémi Chabrilat à mes côtés, Jean-François Bizet qui est là-bas, notre collègue maire de Brassac les Mines, Fabien Besseyre et moi-même. Nous nous sommes réunis dernièrement et je vous donne le chiffre d'affaires qui est de 1,1 million d'euros avec un chiffre d'affaires net de 1 343 000 € soit plus de 18 % par rapport à 2020 et des valeurs ajoutées estimées à 75 pour cent. Sébastien complétera avec quelques détails. On a un effectif moyen de quinze salariés équivalent temps plein, un déficit après impôt de 113 000 € par rapport à 2020, où on avait un déficit de presque 250 000 €. L'Assemblée générale de la société a décidé d'imputer ce déficit au chapitre "report à nouveau au plan patrimonial".



La situation au 31 décembre devait se résumer ainsi : actifs immobiliers nets 117 383 €, capitaux propres 1 604 563 €. Notre mandataire, la SEMELEC, dont Sébastien Picot est le directeur délégué à mes côtés, s'occupe des travaux d'électrification et d'éclairage ainsi que des bornes de recharge électrique plus tout un tas de missions connexes annexes. On y reviendra quand on parlera du plan de relance. À un moment, il faut bien faire l'administratif pour la structure. Voilà le rapport que l'on vous présente aujourd'hui sur cette partie-là.

J'aimerais aussi vous rappeler les décisions qu'on pris les quatre administrateurs, cela a été voté en assemblée Générale. Depuis le début, nous avons écrit au départ et nous avons refusé toute indemnité et toutes rémunération pour siéger dans cette structure. Maintenant, cela a été validé en assemblée générale qui a eu lieu au mois de juin. On a fait en sorte de ne pas prendre d'indemnités sur cette partie-là. Cette structure va bien. Je vous rappelle que s'il fallait recruter des bureaux d'études, tout de suite, on est sur un taux de quatre ou quatre et demi. On est à 4 pour cent sur des taux de maîtrise d'oeuvre pour faire l'accompagnement, ce n'est pas cher.

Je vous en parle depuis un moment de ce cas parce qu'on travaille en interne pour essayer de rééquilibrer ce qui relève de l'investissement et ce qui peut relever des fois du fonctionnement, pour qu'on puisse ajuster des taux, parce qu'il est toujours désagréable pour le double président que je peux-être, de présenter un déficit. Par la suite, le but est qu'on revienne à un équilibre. Il n'y a rien de problématique sur le déficit puisqu'on a des capitaux propres à hauteur de 1 600 000 € pour tenir tranquillement. Ces mêmes capitaux ont aussi été créés à des périodes où tout allait bien, et que les recettes de la SEMELEC étaient bonnes. En conséquence, il n'y a pas de honte à taper dedans comme d'autres structures, plutôt que d'arriver tout de suite et rapidement à l'équilibre.

Ce qui vous est demandé n'est pas d'approuver ce rapport, mais de prendre acte après qu'il vous est été présenté. C'est l'occasion de remercier nos collaborateurs qui sont au sein de la SEMELEC 63.

Valérie, merci d'ouvrir le vote. Résultat : 83 pour.

On va vous refaire un point plan de relance. On le fait systématiquement comme maintenant, vous le savez tous, on a candidaté à plein de choses. Aussi, ce qui est en vert signifie qu'on a de bonnes nouvelles et ce qui est en rose n'est malheureusement pas de très bonnes nouvelles.

De très bonnes Nouvelles, j'en ai parlé un peu tout à l'heure, on a eu, sur les systèmes d'optimisation des éclairages publics, sur un montant de travaux à 2,3 millions d'euros, on a récupéré 1,6 million d'euros de financement sur une enveloppe où il y avait seulement 20 millions d'euros pour toute la France. Dans ce cas, si on divise 20 millions par 100, ça ne donne que 200 000 € par territoire. J'ai dit aux équipes qu'on met tout et on verra bien ce que ça donne. À l'arrivée, on a obtenu 70 % de financement. Ce qui veut dire que le nouveau transfo qui va s'implanter va permettre de mieux gérer l'éclairage public, de ne pas avoir à y aller à pied pour régler des horloges manuellement.

Le syndicat a choisi de prendre, sur les 30 % qui restent, 20 % à la charge du syndicat et 10 % à la charge des communes. Il serait quand même étonnant, au vu des enjeux actuels, que les communes disent non. Cela va nous faire remplacer 4000 horloges à l'échelle du département, ce n'est quand même pas rien. Toutes ces horloges seront connectables et nous, TE63, avons eu en tête l'idée de les connecter et de créer un réseau qui pourra nous

permettre de retourner vers les collectivités qui font par exemple de la télémesure sur l'eau, la qualité de l'air et d'autres éléments, et de créer un réseau connexe en nous servant de ces nouvelles horloges pour essayer aussi de faciliter la vie des territoires. On en parlait encore hier avec Quentin et Sébastien, en se disant qu'on pourrait travailler à la mise en place un réseau à nous qui permettrait de travailler sur des objets connectés. Je pense aussi qu'à l'échelle du département, ce sera sympathique. Tout de suite, on n'a pas eu beaucoup d'évolution sur la modélisation du parc d'éclairage public.

Je vous rappelle qu'on voulait faire 12 millions d'euros de travaux pour 6 millions d'euros de subventions. Après avoir énormément embarrassé le préfet de région, on est allé voir le secrétaire général, on savait qu'on allait avoir du DSIL. Quand il m'a demandé combien vous voulez, j'ai dit 1 million d'euros pendant cinq ans, et il m'a répondu "mouais". Alors en DSIL, il y avait 8 millions l'an dernier, cette année il n'y a que 6 millions, dont 3 millions promis. On s'attend à avoir autour de 200 000€ si tout va bien. Alors que c'est un frein. Si on prend les rapports de la Cour des comptes, tout le monde dit clairement que moderniser l'éclairage public est un gain immédiat et de la consommation en moins et que tout de suite, ce n'est pas forcément fléché. On est encore en train de militer aussi par les associations d'élus.

Je change de casquette 20 secondes, pour que le nouveau fonds vert dont vous avez dû entendre parler avec le gouvernement, pour que l'on puisse attraper un bout de quelque chose et 1,5 milliard € divisé par 100 cela fait quelques millions, mais ça n'en fait pas tant que ça. La ministre nous a dit qu'il y aurait déjà au moins 500 millions d'euros pour le bâtiment terre, mais il risque de ne pas y avoir assez sur ce volet malheureusement, alors que c'est un gain immédiat. On vous tiendra au courant.

Toujours dans les bonnes nouvelles, sur 3,5 millions d'euros de travaux pour la rénovation des terrains de sport et de gymnases, on est en train de finir la première vague de travaux. C'était une excellente opération. On a eu 1 million d'euros, ce qui a baissé les factures des collectivités d'un montant de 17 %, si je ne me trompe pas. Sébastien, c'est bien cela ? Ainsi, vous voyez que sur 6,3 millions de travaux, on a obtenu 4,3 millions de financements, ce qui n'est pas neutre. Vous avez vu les résultantes dans tous nos budgets d'un peu plus de là, un peu plus de là, mais c'est un travail énormissime au niveau administratif pour nos collaborateurs, mais aussi pour toutes les entreprises, puisque dans ce grand volet de subventions, il faut arriver à des avant-projets. Ce n'est pas juste d'envoyer un chiffrage, c'est un avant-projet détaillé. En fait, il faut un projet fini. On a candidaté sur une deuxième vague toujours de modernisation en mois de septembre où l'État, toujours auprès de l'Agence nationale du sport, nous a demandé de sortir de cette boucle la métropole et Riom Limagne et Volcans. C'est bien cela Sébastien ?

*Sebastien Picot* : Oui, voilà.

*Sébastien Gouttebel* : Sur cette partie-là, on nous a demandé de se tourner vers des communautés de communes en CRT ruraux. C'est bien ce qui nous a été demandé. Là aussi, on a redéposé un gros dossier. Sébastien, peux-tu redire le montant, car je ne m'en rappelle plus ?

*Sébastien Picot* : C'est affiché, je ne le vois plus puisque ce n'est plus tout à fait les chiffres exacts. On est à 2 350 000 € pour 33 équipements sportifs et demandes de subvention faites à hauteur de 1 880 000 €. Je fais ça de tête. Économie d'énergie proposée à hauteur de 40 % pour rénover des stades de rugby, foot, des gymnases, pistes de BMX, je dois en oublier.

*Sébastien Gouttebel* : Là, on a eu l'arbitrage. Bien sûr, il ne devait pas y avoir de deuxièmes enveloppes au mois de juin. Monsieur Ribeyrol, qui gère le dossier, s'est rapproché des équipes début juillet en disant qu'il va y avoir des sous. Bien sûr, il a fallu monter tout ça pour le 7 ou le 8 septembre en plein mois d'août. Que ce soit pour les entreprises et pour nous, je vous promets que ça n'a pas été simple. Cependant, on était en temps et en heure. Et au niveau de l'arbitrage régional Auvergne-Rhône-Alpes, il n'y avait que six dossiers et on est reparti classés en premier. Par conséquent, on devrait avoir une réponse assez imminente d'après ce qu'ils ont dit, courant octobre. Là aussi, on viendra voir les collectivités, néanmoins, ça va être une belle opération. Le fait qu'on ait quasiment finalisé tous les travaux sur lesquels on s'était engagés, vous vous doutez bien que pour le même qui défend le dossier, ils ont voulu jouer, ils ont joué, et en plus ils ont fini les travaux parce qu'on avait, rappelez-vous, pour faire les travaux des temps très restreints. Par conséquent, là, on est en train de réceptionner à peu près partout tout ce qui reste.

*Sebastien Picot* : Il en reste un.

*Sébastien Gouttebel* : Il en reste un, donc vous voyez qu'on est bien dans les clous et c'est important dans l'image qu'on renvoie. Parce que lever le doigt des fois, c'est un peu compliqué, ce n'est pas toujours dur, mais si en plus on n'était pas sérieux et on ne faisait pas les travaux, on perdrait vraiment en crédibilité sur la phase d'après. On avait obtenu 75 000 € de la région sur quelques bornes de recharge électrique. On attendait 115, mais on a eu 75 parce qu'il restait plus que 75 dans l'enveloppe et il n'y a plus d'autres enveloppes. On a donc attrapé ce qui restait. On en est là sur la partie financement France relance. On va vous refaire un point d'actualité aussi sur le schéma départemental d'implantation des bornes de recharge électrique. Ça permet de dire qu'on est en train de finir de déployer le schéma de 2017. Vous savez que sur ce schéma, on a souhaité faire évoluer la technologie en passant de l'alternatif et au continu.

Par conséquent, on remplace toutes les bornes qui étaient existantes et en même temps on plante les nouvelles. Là aussi, ça ne se fait pas tout seul parce qu'on a bien dit Totem, qui est un fabricant dans la Loire, on a dit celui-là n'est pas loin, c'est chouette, mais entre le coup où il n'a pas les composants et le coup où il n'a pas l'alu pour faire les capots, on n'a pas gagné de temps donc, on est dans les clous pour finir pour la fin de l'année. On croise les doigts, ça s'implante et pour ceux qui en ont sur leur territoire, je vous invite à aller sur le site dédié ou si vous regardez sur le site internet du territoire d'énergie, il vous renvoie aux sites dédiés. Quand les bornes sont colorisées en marron ou en gris, elles sont en cours d'implantation et dès qu'elles apparaissent en vert, elles sont en fonctionnement. Ça vous permet de regarder aussi où on en est dans les implantations et les évolutions, mais on est bon pour la fin de l'année et on est aussi contraints par les subventions qu'on a pu obtenir. Par conséquent, on met un peu la pression à l'entreprise qui nous fait les travaux. Sur le schéma départemental qu'on a conduit, parce qu'au départ, seule la métropole était obligée

d'en faire un, suite à la loi Climat et résilience en août l'année dernière, parce que l'Agglo Métropole doit mettre en place des zones à faible émission. Le syndicat a dit qu'on allait le faire, non pas que pour la métropole, mais à l'échelle du département. On a même fait un groupement de commandes pour appel, avec tous les collègues d'Auvergne, Rhône-Alpes et jusqu'en PACA pour avoir effectivement des prix réduits. Là, on va arriver aux phases de première restitution. L'exécutif aura une réunion lundi matin, pour avoir la primauté de ce que va nous pondre le bureau d'études, et dans la déclinaison vous avez les dates : le 10 octobre aura lieu un atelier interne sur l'élaboration de la stratégie, parce que je pense que le bureau d'études va nous mettre plein de choses. Je vous rappelle que dans la loi, il est prévu d'avoir logiquement une borne par 20 places de stationnement, de traiter l'habitat collectif, de traiter tous ces éléments-là. Rappelez-vous aussi qu'à ce jour, il y a à peu près 280 bornes de recharge sur le département, et il va y en avoir une centaine qui nous appartient, dont 180 privés. Dans nos arbitrages futurs, il n'y a pas de raison que le privé s'installe où c'est rentable et qu'on s'installe que dans les territoires moins fréquentés et notamment en territoires ruraux, où ça crée du déficit de fonctionnement. Il va falloir qu'on soit force d'action au-delà de force de proposition pour ne pas se laisser manger la laine sur le dos dans le futur schéma. Le premier schéma de déploiement est autour de 3 millions et demi pour 280 bornes. Les équipes en interne m'ont dit que ce serait bien d'arriver à 1400 donc faites les multiplications dans votre tête. Un point de recharge, ça peut être un point de recharge comme à la maison. Ce n'est pas obligé qu'on ait des trucs qui coûtent les yeux de la tête. Cependant, imaginez les sommes qu'il va y avoir derrière et depuis la première réunion où était présent tout le monde, j'ai toujours dit que je ne porterais pas, en tant que président, des dizaines de millions d'euros d'investissement sans qu'on ne se soucie du fonctionnement. Les collègues qui ont implanté des bornes un peu avant nous, l'Allier, la Loire et ainsi de suite ont des déficits structurels tout de suite autour de 250 000€ ou 300 000€ par an hors coût. C'est ce qui nous avait été présenté au printemps dernier par Sébastien dans une réunion locale où on est avec tous les présidents, hors coût et augmentation de l'énergie, j'en passe et des meilleurs, parce que tout de suite, le modèle économique de la voiture électrique fait que, si on superpose le revenu moyen des ménages en Auvergne-Rhône-Alpes et l'endroit où sont les bornes des véhicules électriques, ils sont globalement autour de Lyon. On va le faire court. Dans nos territoires ruraux, on a quand même des populations qui ont des revenus assez faibles et qu'il n'y ait pas de marchés de l'occasion où il y a très peu de ce type de véhicules, donc elles ont peu de moyens pour en acheter. Là aussi, on veut bien tout faire, mais on sera prudents, raisonnables dans toutes les discussions administratives et financières parce que je vous parlais tout à l'heure de stratégie financière, une fois qu'on aura présenté des choses, il faudra qu'on fasse des arbitrages, mais il faudra qu'on s'occupe aussi et surtout du financier. Parce que les règles du jeu qu'on avait fait précédemment en disant, que le syndicat investit et la commune d'implantation paye le déficit de fonctionnement et bien Christophe Jarleton m'expliquait hier matin qu'au départ, on l'avait estimé entre 1500 et 2000 et que globalement, on était plutôt l'an dernier à 3003 par bornes de déficit. Et là, on repasse à 2008. En effet, il y a plus de bornes en fonctionnement, mais on a quand même des frais fixes. Il faut bien un délégataire et un opérateur qui vient réparer quand c'est en panne, quand ça ne va pas. C'est quand même une sacrée contrainte financière et qu'on ne portera pas nous tout seul le syndicat, il faut se le dire clairement. Voilà, ce petit point. Le 8 novembre, on aura une présentation de la stratégie aux acteurs publics du territoire Puy-de-Dôme. Bien sûr, on

invitera tout le monde et le 22 novembre, se fera la validation de la stratégie du groupement par l'élaboration du rapport à transmettre au préfet. Il se trouve que l'on connaît déjà celui qui sera présent pour rédiger un peu des trucs. N'est-ce pas Alexandre ? Sébastien, voudrais-tu préciser d'autres éléments ?

*Sébastien Picot* : Oui. On n'a pas encore arrêté la date à laquelle on enverra le rapport définitif du SDRIVE. Cependant, on imagine le faire avant la fin de l'année pour avoir un avis de la part de la préfecture sur le premier trimestre 2023.

*Sébastien Gouttebel* : Je vous rappelle qu'on a embrayé très tôt, puisqu'on avait des délais pour mettre en place ce nouveau schéma qui était bien plus loin que ça. On est bien en avance pour dire clairement, on n'est pas contraints, c'était pour fin 2024. C'est bien pour cela qu'il faut aussi qu'on prenne le temps de l'interaction avec le territoire ainsi que le temps de l'analyse et de savoir ce qu'on souhaite collectivement mettre à l'intérieur. Est-ce que vous avez des questions à ce sujet, les collègues ? Je vous ai plombé l'ambiance ? Vivement qu'on parle d'achats d'énergie pour vous remonter le moral ! Un petit point technique sur un site isolé, Sébastien.

*Sébastien Picot* : Oui. On a attribué un marché de maîtrise d'œuvre et un marché de travaux au cours de l'été pour augmenter la puissance d'un site photovoltaïque isolé. C'est une bergerie qui, actuellement, est alimentée par des panneaux photovoltaïques, un onduleur et des batteries pour ses besoins en électricité. On l'a alimenté comme cela il y a quelques années parce qu'elle est trop éloignée du réseau de distribution public d'électricité. Bien trop pour que l'investissement réalisé par une extension du réseau de distribution public soit intéressant au regard d'une solution de site isolée. Il se trouve que cette bergerie a des besoins un petit peu plus conséquents que sa demande initiale aujourd'hui avec l'installation notamment d'un surpresseur d'eau. On a donc rédigé un marché pour augmenter la puissance du productible et donc l'énergie stockée et donc l'énergie disponible. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à une société qui se base à Nîmes qui s'appelle Kepler Systems, qui est spécialisé dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise d'œuvre de ce type de travaux. Attribué à 3 800 € estimés initialement à 4 800 € hors taxe et pour le marché de travaux, il a été attribué à l'entreprise électrique pour un montant de 15 000 € alors qu'on avait un estimatif aux alentours de 27 000 €. Ce sont plutôt de bons résultats sur le volet financier. Pour le volet purement technique, le fait d'avoir Kepler qui est un bureau d'étude renommé, et l'entreprise électrique qui nous avait déjà accompagnée sur ce type d'installation nous rassurent dans l'exécution du marché, même si les prix peuvent paraître bien faibles par rapport aux estimations. Donc pas d'inquiétude, les travaux seront terminés pour la fin octobre, ce qui convient aux propriétaires des locaux.

*Sébastien Gouttebel* : Juste pour information, j'ai parlé toute à l'heure de SAS Puys d'énergies. La structure est créée administrativement depuis cet été. L'Exécutif est en place depuis le mois d'août. Vous m'arrêtez Greg et Rémi, si je dis des bêtises. C'est Jean-Philippe Pérez, vice-président du département, qui est président de la structure et nous nous reverrons lundi à 12 h 30. C'était l'après-midi pour avoir un peu plus de temps, mais dans les

constructions et les commissions de quelques départements, on a bien gardé nos dates pour avancer et travailler.

Tout ça, la volonté de la SAS, c'était bien de dire qu'on crée une structure de 200 000 € chacun donc 400 000 € de capital pour faire du photovoltaïque. L'idée était d'abord de travailler sur les toitures des collèges et parkings de proximité puisqu'il y a une maîtrise foncière. À terme, il peut y avoir les services des routes du département. Il peut y avoir aussi les SDISS et ainsi de suite. C'est surtout qu'on a la volonté de monter en compétence et dans ces articulations entre ce que le syndicat va faire et ce qu'il souhaite faire de cette structure qui a été créée, qui reste un outil, il faut qu'on ait les bonnes montées en compétence. Il faut savoir où faire les recrutements parce que le but n'est pas de dépenser de l'argent public dans la structuration des éléments. Néanmoins, on a vraiment la volonté, on le redira avec Grégory lundi, de monter en compétence. Peut-être qu'au départ on s'appuiera sur quelques structures qui peuvent être privées, mais notre idée est, du moins côté territoire d'énergie et je sais qu'on partage la même chose, c'est bien qu'on soit aussi autonome et indépendant et que toute la structure qu'on va monter prochainement, l'argent qui sera gagné, on se le garde pour nous, pour le dire clairement et un peu vulgairement. C'est bien notre souhait, et on vous tiendra au courant des évolutions du côté SAS.

Maintenant, pour détendre l'ambiance et l'atmosphère, Sébastien va nous parler de l'exercice, rigolo ou pas, qu'on a pu conduire jeudi en début d'après-midi sur les achats groupés d'énergie, le groupement de commandes que l'on a de notre côté. Sébastien, s'il te plait.

*Sébastien Picot* : Je vais me mettre là, ce sera plus facile de le commenter parce qu'on l'a préparé hier, et on a terminé ce matin. La commission d'appel d'offres s'est réunie jeudi après-midi pour attribuer les marchés couvrant les besoins de fourniture 2023 et 2024 dans le cadre de notre groupement. Je rappelle que ce groupement regroupe 242 collectivités et établissements publics associés, sur des contrats dont la puissance va d'une centaine de watts pour les points d'éclairage public jusqu'à 1000 kilowatts pour le plus gros site de consommation. Par conséquent, on va du segment C5 pour ceux qui connaissent cette segmentation de marché jusqu'au segment C2 avec des points de livraison qui sont alimentés tantôt en basse tension et puis pour les plus forts en haute tension HTA. Rappelons ce qui est mis en concurrence. Pour vous faire un petit peu de vulgarisation, notre concurrence ne vise qu'à mettre en appel d'offres la partie en rouge du petit graphe qui est en dessous. Sachant que la partie acheminement qui s'appelle aujourd'hui le TURPE, est sur la sixième version du TURPE et la part taxe n'est pas mise en concurrence puisque le TURPE, l'acheminement, est une activité régulée par l'État et notamment la Commission de régulation de l'énergie et que la partie taxe est directement décidées soit par les pouvoirs publics, soit par des décisions locales lorsqu'il s'agit des taxes sur les consommations finales d'électricité. On met alors en concurrence la partie en rouge avec en gros deux possibilités dans les structures de prix. Soit, on choisit de prendre un prix qui est à 100 pour cent sur le marché, donc on va se sourcer, on demande à un fournisseur de nous remettre un prix, il va se servir sur le marché de gros et puis il nous fait une offre tarifaire en fonction de ce qu'il arrive à obtenir sur le marché à terme. C'est pour les livraisons de 2023 et 2024. Soit, à l'inverse, l'autre solution c'est de candidater pour obtenir une forme de prix avec de

l'ARENH ou Accès régulé à l'énergie nucléaire historique, qui a été créée à partir de 2010 suite à la loi nommée "Nouvelle organisation des marchés de l'électricité", pour permettre d'ouvrir la concurrence et notamment permettre aux fournisseurs alternatifs, d'avoir une source d'approvisionnement sur le marché de gros à hauteur de 42 € du mégawattheure qui correspondait, à l'époque, à 40 € à l'estimation du coût de revient d'un mégawatt d'énergie nucléaire et le reste, puisqu'on ne peut pas tout prendre sur ce volet-là d'ARENH, on va sourcer en gros entre 20 et 30 pour cent sur le marché ou au prix du marché pour les livraisons à terme. J'ai simplifié pour ne pas rentrer dans trop de détails.

Je vous ai mis un graphe qui est issu d'une source qui s'appelle Epex. C'est le marché, c'est la bourse de l'énergie en Europe et je vous ai mis le graphe des cours de l'énergie depuis mars 2022. On est sur le trait bleu. On parle ici des prix de livraison d'un mégawattheure d'électricité en France et vous voyez qu'entre mars 2022, où on devait être aux alentours de 180 € du mégawattheure, on a atteint des sommets à la fin du mois d'août à plus de 1 100 € le mégawattheure. Puis on est retombé depuis le début du mois de septembre à des prix de marché et de livraison à terme de l'ordre de 500 à 600 euros le mégawattheure.

Donc, en fait, on achète de l'énergie pour 2023 dans un contexte assez défavorable pour plein de raisons. La première chose est que les tensions entre l'Ukraine et la Russie ont fait exploser le prix du gaz. On ne le voit pas. Il aurait fallu avoir le graphique sur janvier-février 2022 pour se rendre compte déjà de l'impact. On est dans une situation où le productible hydroélectrique en France est plutôt assez faible eu égard aux précipitations qui n'ont pas été très nombreuses depuis le début de l'année, avec des déficits de l'ordre de 80 à 90 pour cent sur certains territoires. On est dans une situation, comme vous le savez, où EDF est dans l'obligation de faire une maintenance un peu plus poussée sur un certain nombre de réacteurs. Ce qui conduit le productible nucléaire français à être assez faible sur l'année 2022, et un peu meilleur sur 2023, mais bien loin des productibles possibles en 2020 et 2021. Tout ça crée des tensions sur le marché européen et la France est notamment très importatrice d'électricité. On parle de 20 térawattheures par an alors qu'on était il y a encore quelques années largement exportateurs, en tout cas en moyenne annuelle.

On suit le cours du marché, qui est la production d'une centrale qui est appelée, à un moment donné, à produire de l'électricité parce qu'il faut passer des caps, il faut passer des pointes et des périodes de forte consommation. Cette centrale fonctionne quelques centaines d'heures dans l'année. Elle guide un peu le prix parce que c'est le prix un peu marginal qui nous est reflété à travers ce graphique. J'ai un peu simplifié, je ne veux pas rentrer dans plus de détails techniques, donc on se trouve à "acheter aujourd'hui pour 2023" et je n'ai pas mis le graphe 2024, mais on se trouve à acheter une partie de notre énergie à hauteur de 500 ou 600 €. Si on regarde le graphe d'après, alors je suis désolé, c'est un peu abrupt parce que je n'ai pas eu le temps de travailler sur une mise en forme, mais je vous ai rappelé les quatre lots que nous avons: lot n° 1, lot n° 2, lot n° 3, lot n° 4 sur la partie gauche et les prix que nous avons obtenus uniquement sur la partie rouge celle qui est mise en concurrence.

Les sites de consommation BT supérieurs à 36 peuvent correspondre à un équipement communal ou communautaire de moyenne importance, une salle des fêtes, un gymnase ou une mairie un peu conséquente et des stations de pompage, des stations d'épuration éventuellement. On avait un prix de 64 € le mégawattheure en 2021. À cause de l'envolée des prix en 2022, on est aujourd'hui à 101 € par mégawattheure. En 2023, la commission d'appel d'offres a accepté une offre à hauteur de 390 € le mégawattheure, soit fois 3,9 sur

le prix de la fourniture qui représente une partie du prix. On reviendra après sur les détails. Pour 2024, le cours du marché étant plus faible qu'en 2023, on revient à un niveau intermédiaire entre 2022 et 2023, mais toujours très cher.

Sur le lot numéro deux se trouvent les sites qui sont alimentés en haute tension, à l'exemple des EHPAD, des patinoires, des grosses stations d'épuration, je fais un peu quelques exemples pour vous dire de quoi on parle, on avait de l'ordre de 79 € en 2021, 102 € en 2022 et puis 170 € en 2023 et 110 € en 2024. La hausse est moins sensible là. Les prix que je donne pour 2022, c'est le bouclier tarifaire compris. Ça peut fausser un peu la donne si on imagine que l'État a bien aidé cette partie-là, on ne connaît pas l'orientation de l'État sur une aide éventuelle pour 2023 voire 2024 en ce qui concerne le bouclier tarifaire pour les consommateurs, dits professionnels, et les collectivités, donc de plus de dix salariés qui sont dans notre groupement. Si jamais il y a un bouclier tarifaire, on ajustera les prix sur 2023 et puis on verra ce qui va se passer en 2024.

Pour le lot numéro trois, j'ai fait un distinguo entre l'éclairage public et les autres points de livraison, donc je les ai appelés bâtiments, mais c'est un petit peu réducteur. On avait des prix et je vais juste détailler bâtiment et éclairage public. Les prix moyens me paraissent assez clairs, vous lirez en même temps et je ne les détaillerai pas. En 2021 pour les bâtiments : 64 €, et 166 € en 2022, malgré le bouclier tarifaire. Ensuite en 2023, on est à deux fois et demi, quasiment 378 €. Puis en 2024, on a 224 € le mégawattheure. Sur l'éclairage public, on a quelque chose d'assez favorable dans la mesure où on bénéficie sur ces points de livraison, d'une consommation nocturne qui intéresse fortement les fournisseurs. Parce que dans le guichet ARENH, ils vont pouvoir avoir beaucoup d'électricité à l'intérieur du prix à hauteur de 42 € le mégawattheure. En s'empirant dans le mode de fonctionnement qui est un peu compliqué à expliquer financièrement, ils arrivent à revendre une partie de ces droits et il est donc à nous faire bénéficier de la revente de l'électricité qui atteint 42 € à des prix de marché aux alentours de 500 €. Cela commence à devenir un peu compliqué à comprendre, mais en gros, sur l'éclairage public, on a plutôt une bonne nouvelle et pour 2023 et pour 2024. Ça n'empêche pas la mauvaise nouvelle générale.

Le quatrième et dernier lot était annoncé à haute valeur environnementale et on ne voulait pas d'électros nucléaires dedans, ni d'énergies fossiles, c'est-à-dire une énergie électrique livrée et garantie d'origine certifiée verte. En 2021 et 2022, on a eu des prix comme 63-68 € qui sont bien stabilisés. On était sur du prix ferme non indexé, donc le bouclier tarifaire a même aidé les collectivités qui avaient souscrit à ces offres-là. Il y avait une centaine de sites de consommation. Jeudi après-midi, les prix qu'on a obtenus sont assez catastrophiques : 480 € le mégawattheure. C'est une offre de marché qu'on a obtenu. Une offre 100 % du marché, ça veut dire qu'il n'existe pas d'offre verte ENR locale directe.

*Rémi Chabrilat* : Tout est déjà vendu ?

*Sebastien Picot* : Oui, parce que tout est déjà vendu. Rémi, vous avez raison. Par conséquent, on a décidé de le déclarer infructueux. On a décidé de proposer aux membres qui composent ce lot, il y en a quelques-uns, 22 collectivités, si je ne me trompe pas, de passer sur une offre de prix indexé ARENH, mais obligeant quand même à garantir quelque part une



volonté d'énergie verte, d'origine certifiée à l'intérieur de la composition du prix. On a pris attache de l'un des fournisseurs susceptibles de nous faire cette offre qui est titulaire du lot. Je devrais avoir une réponse lundi et on consultera les deux autres après avoir eu le premier contact de ce qu'on va appeler le sourcing.

Voilà pour la situation sur ce qu'on a mis en concurrence. Comment ça se traduit alors sur les factures ? Je vous ai mis à l'écran une simulation pour un kilo volt ampère souscrit. Ce qui représente entre 10 et 20 lampes, ça dépend un peu de la puissance des lampes. On a en bleu l'offre de marché. Puis, je vous ai retracé sur le graphique le montant du tarif réglementé de vente que certaines collectivités peuvent encore avoir, notamment les collectivités qui ont moins de dix salariés. En 2021, pour faire un éclairage toute la nuit, pour un kilo de souscrit, ça nous coûtait 225 €. Ça coûtait 877 € en 2022, mais le bouclier tarifaire a fait redescendre à 666€. En 2023, nous allons donc avoir une facture à 579 € pour ces mêmes usages. En gros, une baisse sur les points de livraison en éclairage public concerné par nos groupements de l'ordre de dix ou 11 pour cent. C'est plutôt une bonne nouvelle pour le porte-monnaie. Il est probable qu'en 2024 on revienne à un niveau à peu près similaire à 2022, hors bouclier tarifaire. Puis, je vous ai mis la projection du tarif réglementé. Il reste pour 2022, 2023 et 2024, probablement supérieur au prix que nous avons obtenu. On n'a plutôt pas trop mal acheté, j'ai envie de dire, sur l'éclairage public, bien qu'on maîtrise difficilement, comme vous l'avez compris, la mécanique. On est content du résultat. Mais notre capacité à influencer le résultat est plus liée à la période où on n'achète que sur la bonne rédaction complète de nos attendus.

Si on passe à la suite, j'ai fait une simulation pour une coupure de 6 h. On trouve ça assez régulièrement sur pas mal de communes. On retrouve les mêmes choses. On retrouve un tarif qui, avec bouclier tarifaire, était à 441 € pour l'année 2022, et qui tombe à 393 €. Là encore, 10, 11, 12, 13 pour cent à peu près d'écart. Encore une fois, sur l'éclairage public, on a plutôt de bonnes nouvelles.

Si on passe à après, c'est là que ça se gâte. Je vais commenter peut-être, j'en ai mis beaucoup donc je veux juste commenter celui-là et puis peut-être un autre après. Là, j'ai pris un site de consommation qui est assez représentatif des contrats pour les petits locaux, pour les petits bâtiments. Six kilowatts de souscrits et une consommation moyenne de l'ordre de 2400 kilowattheures représentent à peu près 500 - 550 contrats concernés dans le groupement en moyenne. Le bouclier tarifaire en 2022 nous faisait un prix annuel à 583 € TTC. On est à 2000 selon nos estimations. On est presque au triple. En 2024, on tombe à 1500. Si on peut aller, peut-être pas celui-là, mais celui d'après, sur les 36 kilos. On a pas mal de bâtiments qui sont à 36 kilos. Les 17 000 kilowattheures sont une moyenne parmi les contrats que j'ai ressortis hier. On était à presque 4 000 € malgré le bouclier tarifaire en 2022 et on s'attend à ce que ça passe à 13 000€ TTC.

Là, c'est sur le lot numéro un, sur les équipements plus conséquents. J'ai pris un contrat moyen, raccordé en basse tension, c'est du 52 kilos volt ampère, les puissances supérieures strictement à 36 kilos et une énergie moyenne consommée de 46 000 kilowattheures. On fait le même constat. Le bouclier tarifaire a réussi à maintenir à hauteur d'un peu moins de 10 000 € les coûts annuels TTC pour ces sites. Pour ce site représentatif des sites que nous

avons, on s'attend à ce que ça fasse 31 000 € sur la facture TTC. Voilà les situations dont on vous fait part aujourd'hui.

*Sébastien Picot* : Merci, Sébastien, pour cette présentation technique. Au-delà de la présentation technique, vous avez bien compris que l'on ne maîtrisait pas grand-chose sur les cours du marché, la bourse de l'énergie, etc. On subit, mais on subit de façon globale. Sur cette partie, j' ai vu certains collègues prendre des photos. On va tout vous renvoyer, et de la même façon si vous avez des questions particulières, on est là pour répondre aux questions. Parce que quand on va revenir après aux détails ou aux choses de ce type-là, vous pourrez avoir dans vos collectivités aussi des besoins de renseignements. On est là bien sûr pour vous renseigner, c'est le but. Toutefois, ça fait quand même que je disais tout à l'heure avec un peu d'humour noir, ça fait un peu froid dans le dos tout ça. Le fait qu'on ne maîtrise pas grand-chose.

Tout à l'heure, je parlais de sobriété. On en parlait avec René Guélon l'autre jour. Il y a des communes qui ont déjà fait des actions assez formidables de la gestion de leurs bâtiments avec de la télégestion et ainsi de suite et qui sont déjà à l'os. Après, que fais-tu ? Si tu as déjà bien travaillé en amont, tu subis plein fer. C'est ce qu'on disait avec René l'autre jour. Dans nombre de communes, le bon sens et la bonne gestion ont fait que c'est une pratique qui était regardée depuis fort longtemps de couper l'éclairage et le chauffage dans les classes quand il n'y a pas d'écoles et on est en vacances. Je sais qu'il y a la grande majorité des communes qui le font depuis des années. Par conséquent, ça veut dire qu'on voit bien qu'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre.

Sur l'éclairage public, tout à l'heure, j'aurais tendance à dire que ce n'est pas parce qu'il y a une bonne nouvelle financière qu'il ne faut pas qu'on renvoie un message aussi en sobriété de dire que l'on continue à travailler. C'est ce que je vous ai dit en préambule, vous êtes nombreux à nous avoir sollicités, mais l'économie qui pourra être faite, ce sera toujours de ne pas payer, ce qui permettra malheureusement de payer des choses par ailleurs. Là aussi, malgré le fait qu'on va être un peu contraint, vous avez compris, pour répondre dans des délais qui pourraient être satisfaisants.

Néanmoins, on fera tout ce qu'il faut avec nos entreprises pour être présent à vos côtés, pour continuer à travailler sur la sobriété ainsi que l'éclairage public. Donc derrière ça, Rémi va sûrement compléter mes propos. On vous renverra tout. Les services sont là pour répondre à vos questions. Les prix ne sont valables que deux heures, il ne faut donc pas s'endormir non plus. On rigole, mais c'est aussi la règle. On n'a pas six mois pour répondre.

On a prévu de faire un webinaire adressé aux équipes municipales, où tout le monde pourra se connecter, mais aussi les collaborateurs pour qu'on puisse anticiper aussi dans les budgets. Parce que ceux et celles qui grattent et qui préparent les budgets, c'est bien qu'ils soient au courant de tout ça et qu'il n'y ait pas que les délégués au syndicat. Par conséquent, on verra des liens de connexion pour les explications et la pédagogie qu'il faut et on reste là. Rémi, veux-tu compléter ?

*Rémi Chabrilat*: Je vais parler de deux ou trois choses sur le webinaire. Je vais commencer par la fin. Certains d'entre vous ont reçu ou vont recevoir un courrier du président de

l'ADUHME, pour très simplement vous proposer de venir vous présenter dans les COMCOM, si vous le voulez dans les communes, mais vous verrez cela avec vos conseillers ADUHME directement, des propositions de plan de sobriété. On n'a rien inventé, on a juste recollé les bonnes pratiques qui se font déjà chez un certain nombre d'entre vous.

En matière d'outils, on va voir tout de suite parce que Sébastien Contamine me proposait, tout à l'heure, d'organiser une série de webinaires sur ce que pourraient être des mesures de sobriété. On est bien d'accord, certaines sont déjà très développées chez certains nombres d'entre vous. Après, chez nous tous, on a tous des sujets sur lesquels on peut encore faire mieux ou sur lesquels on n'a pas encore mis le nez parce qu'il y avait des réticences ou parce qu'on était sur autre chose.

Cependant, vous allez avoir cette proposition-là. J'avais envie de faire un commentaire tout à l'heure, quand on a parlé du plan France relance. Quand même dans cet état d'esprit, ce qu'on a obtenu pour permettre de financer rapidement le changement de déploiement des horloges, sur notre patrimoine éclairage public chez vous. C'est quand même aussi un super outil pour ça, c'est qu'il nous permettra d'être beaucoup plus réactifs et performants sur la coupure, l'abaissement, etc. Ceci est un point important.

Il y a de mauvaises nouvelles, c'est très clair au niveau global. On a plutôt, dans ce qu'on fait ensemble, des "pas mauvaises nouvelles" quant à la capacité qu'on se donne pour réagir. Après sur le fond global et l'histoire des deux heures de validité des prix, c'est vraiment une illustration caricaturale. On est au casino, et on a mis en place d'ailleurs, je m'excuse de faire un peu de politique, dans ce pays et au niveau européen, un mécanisme de gestion des prix de l'énergie qui n'a aucun sens, qui est un pur marché mis en place dans une logique à un moment donné.

La dérégulation, c'est vachement bien, vous allez voir, tout le monde va y gagner, super ! Cela aboutit à un système finalement, alors qu'on a un coût moyen de production de notre parc du nucléaire historique, de 50 à 60 € le mégawattheure si on compte le rapport de la Cour des comptes de l'éolien ou du PV qui sortent aujourd'hui de 60 à 70, qui avant était un peu plus cher, de l'hydraulique qui est encore moins chère. Si on se fait une moyenne, on est tout mouillé à 100 € maximum de coûts de production de l'électricité produite sur notre territoire.

On se retrouve avec un truc qui n'a plus aucun sens puisque, comme l'évoquait Sébastien tout à l'heure, ce qui fixe le prix, c'est la dernière unité qu'on a appelée à un instant T. Cette unité est une thermique, probablement pas terrible, qu'on n'utilise pas souvent et qui a des coûts hyper élevés. Il y a un vrai sujet de remise à plat de la manière dont on fixe le prix de l'électricité. La petite lueur d'espoir, c'est qu'il semble que cette réflexion soit venue, y compris au niveau européen et aussi au niveau national. Cependant, il y a un vrai sujet. Je vois certains de mes camarades dans la salle, j'emploie le mot "camarade" à des fins qui me diront qu'ils ont raison, que je partage ça, qu'il y a un vrai sujet de refondation d'un service public de l'énergie qui est un besoin de base de nos sociétés. Il y a encore du boulot pour y arriver. Mais le fait qu'il y ait une tendance assez forte pour remettre en cause ce fonctionnement du marché, c'est, espérons-le, une bonne nouvelle. Ce qui veut dire mais je dis cela sans faire de la politique politicienne, mais pour dire aussi qu'on peut avoir peut-être un espoir à moyen terme, que l'on soit en train d'avaloir une vague hyper rude et que derrière les choses vont peut-être se tasser et revenir à des choses plus prévisibles. Parce que ce qui est terrible dans l'histoire, on le voit tous aujourd'hui en préparant nos budgets, c'est non seulement qu'on ait des prix élevés, mais qu'on ne sait pas ce qu'ils vont être.

Pour noircir un tout petit peu le tableau, je m'excuse, mais c'est une information qu'il faut que vous ayez. Certains l'ont déjà, mais pas tous. C'est que vous savez qu'on achète donc notre électricité avec le groupement d'achats du Territoire d'Energie au sud du département qui a topé au mois de juillet à peu près au même ordre de grandeur de prix. On achète notre gaz, pour tous ceux d'entre nous qui sont au gaz, essentiellement, à travers le groupement d'achat porté par le Conseil départemental sous le contrôle de Grégory qui participe à la CAO. Il y a quinze jours, on consultait pour le renouvellement puisqu'on avait un marché 2021 - 2022, ce qui nous a protégé un certain nombre d'entre nous de l'évolution du prix du gaz. Pour ceux qui étaient au groupement d'achat, la commission d'appel d'offres, d'il y a quinze jours, n'a pas eu de propositions. Aucun vendeur d'énergie n'a voulu proposer du gaz à prix fixe en 2023, on va donc atterrir à un achat de gaz à prix de marché. Avec l'évolution du PEG ? Avec l'évolution du PEG depuis un an.

*Sébastien Gouttebel:* Je reviens toujours à l'achat sur l'électricité. Les mêmes fournisseurs qu'on a choisis, qu'on a arrêtés, vont demander de l'ARENH au mois de novembre. Sauf que tout le monde en veut. Il y a de grandes chances qu'il soit écrêté. Ça veut dire que la différence entre les deux, le prévisionnel de ce qu'on vient vous passer, qui est une hypothèse, s'ils ont moins d'ARENH, la facture du moment risque encore d'augmenter. C'est quand même super délicat notre affaire, parce qu'on va se retourner vers vous, les collectivités, puisqu'on s'occupe de ce groupement d'achats. On va avoir des prix fixes qui se sauront au 15 décembre ou au 15 janvier. Il faut quand même vous le dire. Il faut être honnête jusqu'au bout. Ce qu'a présenté Sébastien Picot tout de suite est déjà plombant. En plus, on a une inconnue totale. On ne sait pas combien notre fournisseur aura droit d'ARENH au mois de novembre. Quand il va sourcer sur la différence, si ça explose encore plus, je ne vous explique pas la douleur. Malgré tout, il faut aussi en parler.

Pour rester dans les bonnes nouvelles de ce matin qui nous font au-delà de l'amitié, permettez-moi de vous présenter Pierre-François MANGEON, le directeur d'Enedis, et Emmanuel Alvarez, son directeur adjoint, qui sont avec nous pour tous nos travaux. Enedis, avec lequel on a signé un contrat de concession l'an dernier, ce pour 30 ans. J'espère qu'on résignera le prochain Pierre-François ? C'est ça ? Alors on va se souhaiter longue vie. Pierre François, dans l'ordre du jour, souhaitait aussi parler des potentiels délestages ou coupures d'électricité. Je dis bien: potentiel, alors abordons le sujet. Pierre François souhaitait pouvoir évoquer le sujet et on va aussi le questionner à ce sujet. Merci.

*Pierre-François Mangeon:* Oui, je vais rester debout. Le double effet kiss cool parce qu'après les pas bonnes nouvelles, je vais essayer de vous donner de pas trop mauvaises nouvelles. Les deux sujets sont liés puisque quand vous avez une pénurie d'énergie, vous avez des prix qui augmentent et quand vous avez une pénurie d'énergie, vous avez un problème éventuel d'alimentation. La première chose est qu'il n'y aura pas de black-out total, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de black-out en France. Toute la France ne sera pas coupée. Par contre, il se peut que s'il fait très froid, et notamment avant le 15 janvier.

Autant j'étais très pessimiste cet été, je le suis un peu moins, voire beaucoup moins puisqu'il y a un réacteur nucléaire qui rentre sur le parc et en exploitation depuis la semaine dernière.

Il y en a un par semaine et donc si on arrive jusqu'au 15 janvier sans avoir des températures très froides, ça devrait passer. Pour autant, si vous avez un déséquilibre production-consommation, vous devez faire en sorte, soit de diminuer la consommation, soit d'augmenter la production. Avant qu'il y ait des coupures exceptionnelles qui toucheraient nos territoires et notre territoire du Puy-de-Dôme, comme tous les autres territoires en France, il faut bien voir que ces coupures exceptionnelles ce n'est que la sixième parade. Ce n'est pas la première. La première parade, et vous en entendez beaucoup parler, c'est l'appel à tout le monde à faire, à déplacer ses consommations et à réduire ses consommations le plus possible. Vous avez vu à la télé et entendu à la radio qu'il y a des appels citoyens qui sont faits à tout le monde. Je pense franchement que ça peut marcher. C'est-à-dire que les uns et les autres, tous les citoyens, les entreprises vont faire en sorte d'être plus sobres et notamment à certaines périodes de la journée. J'y reviendrai tout à l'heure.

La deuxième parade, quand vous n'avez pas assez de production, c'est de demander aux électros intensifs, ce sont les cimenteries, la sidérurgie, de s'effacer. C'est-à-dire qu'ils vont arrêter de produire et donc arrêter de consommer de l'électricité. En échange, ils bénéficient toute l'année d'un mégawattheure moins cher et c'est prévu dans leur contrat. C'était la deuxième parade.

La troisième parade, ce sont des contrats à plus court terme qui peuvent être passés avec des entreprises, des industries à qui va-t-on demander de s'effacer, eux aussi. En échange de rémunération, puisqu'ils vont interrompre leur production.

La quatrième parade, c'est de réduire la tension de 5 pour cent, c'est-à-dire qu'en gros, on passe de 230 à 220. C'est totalement, vous ne voyez rien, ça diminue un peu. Sauf pour certains industriels qui sont sensibles aux baisses de tension et au creux de tension. On peut penser par exemple à la plasturgie. Eux seront prévenus de manière à ce qu'ils arrêtent leur production parce que sinon il leur faut plusieurs heures. Il est entre 8h et 12h pour relancer une chaîne de fabrication. Quand vous avez une coupure en plasturgie, le plastique devient dur, ça colle tout et c'est un sacré, pardonnez-moi l'expression, un sacré merdier pour relancer tout ça.

La cinquième parade est importée depuis les pays limitrophes. Le problème que vous avez, c'est que s'il fait très froid, vous avez un anticyclone qui n'est pas basé que sur la France, il est souvent basé sur l'Europe de l'Ouest et donc tout le monde sera dans la même moussaille. En plus, vous n'avez pas de vent, donc en général les éoliennes marchent moins bien. Puis le soir, entre 18h et 20h, vous n'avez pas de lumière et donc le photovoltaïque, ça marche moins bien aussi.

La sixième parade est de faire des coupures exceptionnelles. Ce qu'il faut bien comprendre, avec RTE, c'est un petit peu compliqué. Je prends un petit peu de temps, mais je crois que c'est important. Le réseau de transports, les grands pylônes que vous voyez dans la campagne, c'est RTE qui en dirige la manœuvre. Pourquoi? Parce qu'ils ont un centre national d'exploitation du système pour gérer l'équilibre production-consommation. C'est RTE et c'est normal. RTE fait des projections, il a des algorithmes. Il y a l'intelligence

artificielle, et un tas de machins qui fait que RTE sait à horizon de trois jours très exactement quelle va être la consommation dans le pays, à quelques mégawatts près. C'est lui qui va dire à J-3 qu'il y a risque de coupure. La certitude de la coupure sera connue à J-1. C'est-à-dire qu'à 20 h, la veille de la coupure, il y aura une information de RTE. Alors, ça va être urbi et orbi. Vous en aurez plein la télé et plein la radio et on en aura plein les réseaux sociaux. On saura qui aura des coupures à J-1. Ces coupures ne sont pas du pointillisme, c'est-à-dire qu'on ne va pas dire vous ou chez vous. Ce n'est pas comme ça que ça se passe. C'est plutôt la sortie des postes sources. Vous savez, les gros postes sources qui transforment le 63 000 en 20 000. Il y a des départs en moyenne tension qui partent dans les bourgs et les villages ou dans les quartiers différents, et on coupe au niveau des départs. Ça veut dire que, sur un départ, vous avez en rural, vous avez peut être 2000 ou 3000 clients. En urbain, vous allez en avoir 10 000. Par départ, il y aura coupure. Bien sûr, il y a des clients prioritaires. Vous me voyez arriver? Cette liste de clients prioritaires a été faite avec la préfecture, avec la DREAL, avec le Service interministériel de défense et de protection civile. Il a été défini les sites qui étaient prioritaires, notamment les établissements de santé, les entreprises en lien avec la défense nationale, les relais TDF stratégiques, les relais orange stratégiques. Je répète, cette liste a été établie par la préfecture. Sur une ligne de moyenne tension qui va alimenter des bourgs et des villages ou des quartiers différents, vous pouvez avoir un établissement de santé. Comme cette ligne ne va pas être coupée, tous ceux qui sont sur cette ligne, mais qui ne sont pas prioritaires auront quand même du jus. C'est super important de bien comprendre.

Je vais prendre un exemple. Je vais prendre l'exemple du stade Gabriel Montpied. Le stade n'a pas été placé dans les sites prioritaires par la préfecture. Non, ce n'est pas grave. Je vais vous expliquer pourquoi. D'abord, les matchs de foot, ce n'est pas que le week-end, parce qu'il n'y aura pas de délestage le week-end. Ça, il faut bien le comprendre. Ce sera qu'entre le lundi et le vendredi, parce que le week-end, les entreprises ne marchent pas et donc on n'a pas de problème d'équilibre, de production et de consommation. Par contre, il y a des matchs de foot en semaine. Quand on a regardé, on s'est aperçu que, entre autres, il y avait un relais TDF stratégique sur la ligne de moyenne tension qui alimente le stade Gabriel Montpied et il ne sera pas coupé. Parce que ça peut être emmerdant si vous coupez alors qu'il y a 15000 spectateurs, la lumière d'un seul coup. Il y a donc des trucs auxquels il faut faire attention. Ces coupures dureront deux heures maxi. C'est-à-dire que sur un point, il n'y aura pas plus de deux heures de coupure par jour. Ce sera entre 8 h et 13 h ou entre 17 h et 20 h, 17 h 30 et 20 h 30, 18 h et 21 h. Ça va dépendre jusqu'où le thermomètre va baisser. Vous en avez peut-être entendu parler. Alors, à moins que vous n'ayez des questions, est-ce que c'est à peu près clair pour tout le monde? Et je voudrais quand même insister sur quelque chose. Je le répète, autant je n'étais pas très optimiste cet été, je suis beaucoup moins pessimiste aujourd'hui.

*Rémi Chabrilat*: C'est par rapport à ce que je venais de dire que jusqu'au 15 janvier, ça risque d'être critique.

*Pierre-François Mangeon*: Oui.

*Rémi Chabrilat*: Après le 15 janvier, il y a un bon espoir.

*Pierre-François Mangeon* : Oui, parce qu'il y aura un réacteur nucléaire qui sera rentré toutes les semaines. Aujourd'hui, la France tourne avec 26 réacteurs, ou plutôt 28 sur 56 réacteurs. Sur les 28 réacteurs qui sont à l'arrêt, vous en avez douze qui sont arrêtés pour des problèmes de microfissures sur le circuit primaire. Il en reste 16. Sur les seize, après je ne peux pas donner le nombre parce que je ne peux pas. Vous en avez un certain nombre qui est arrêté pour les maintenances décennales puisqu'en fait tous les dix ans une centrale nucléaire veut démonter tout et vous remplacez une partie du matériel où vous le maintenez, etc. Il y en a un certain nombre qui est en maintenance. Maintenant, il y en a qui avaient pris du retard. Alors, vous allez me dire il a bon dos, mais c'est vraiment le problème en raison du Covid, c'est-à-dire que tout a été ramené sur un espace-temps beaucoup plus restreint. Puis vous en avez un certain nombre qui est arrêté pour en fait économiser du combustible parce qu'une centrale nucléaire vous ne l'arrêtez pas comme ça. Pour recharger le combustible, on fait le déchargement de l'ancien combustible et rechargement du nouveau combustible et pour justement avoir de l'énergie à disposition dans les centrales, elles ont été arrêtées comme ça a été dit tout à l'heure, il y a de l'importation, notamment d'Allemagne. Beaucoup en ce moment, si vous regardez un petit peu les chiffres, c'est en open source. Tout le monde peut voir ça. Vous verrez qu'on importe beaucoup d'électricité actuellement.

*Sébastien Gouttebel* : Des questions, des réactions, les collègues ? Non ? C'est une explication. En tout cas, merci, Pierre-François, de nous expliquer la réalité des choses. Que l'on en soit conscient. En fonction des éléments, Pierre François nous fera passer les choses, il y aura des communications spécifiques qui seront faites. Vous doutez bien que tout cela soit prévu. Oui. C'est important effectivement d'utiliser le site mon Ecowatt, que tous les médias et tout le monde soient en train d'utiliser le site mon ecowatt. Je pense que nous, les collectivités ou représentants des collectivités, avons compris globalement les efforts à faire. Si, à titre privé, je fais un peu gaffe, je crois que ça ne sera pas mal.

*Pierre-François Mangeon* : Merci. Pour éviter que vous, élus et maires, soyez contraints de donner de l'information parce que vous pourriez être rappelé par vos administrés sur le site mon ecowatt la veille, les gens pourront rentrer et vous aussi, votre commune et le nom de votre rue et vous saurez si vous serez coupé le lendemain. C'est très important. Ça vous évite de devoir passer le tambour de ville pour annoncer.

*Sébastien Gouttebel* : Logiquement, on vous invite, les mêmes zapettes que vous avez pu glisser malencontreusement dans une poche, je vous invitent à les laisser à Valérie ou à la sortie, dans les bacs prévus à cet effet.

Chers collègues, il m'appartient de conclure. Merci à Pierre-François et Emmanuel d'être venus avec nous. Enedis est notre délégataire, notre concessionnaire. On travaille ensemble toute l'année sur tous les sujets et c'est important de le redire. Si on signe des contrats de concession, c'est bien pour qu'on travaille ensemble. Quand c'est le moment de négocier des trucs, on a le droit de ne pas être d'accord. Cependant, on peut se le dire aussi en souriant. C'est aussi ça la pratique.

De la même façon qu'on essaie de travailler ici, je tiens vraiment à remercier tous les collègues d'avoir été présents ce matin. Vous avez vu que l'actualité est un peu grave en ce moment. On maîtrise peu de choses. La chose qu'on maîtrise, ce sont les interactions que l'on a entre nous. C'est la volonté, du territoire d'énergie et de l'exécutif, de tous nos collaborateurs, de travailler pour vous. Tout ça, vous l'avez compris depuis ce matin.

On essaie de faire un bloc, on essaie de trouver des solutions. On va être force de propositions sur de nouvelles prises de compétences pour développer de l'énergie locale que nous pourrons revendre à nous-mêmes. Au vu de ce qu'on a bien dit ce matin, je crois qu'on a une piste de solution là-dessus qui est de sécuriser aussi de l'achat. Je crois que ça fait partie d'une ambition que porte l'exécutif, mais que cette conclusion est l'occasion de vous le redire. On s'oriente effectivement là-dessus. On a envie de ça et ça ne peut pas se faire sans vous, les collectivités locales.

Pour finir de façon ludique et sympathique, je vous rappelle de vous arrêter sous le barnum. On va prendre l'apéritif et il y a même un peu mieux pour ceux qui ont un peu de routes pour casser une petite croûte sympathique avant de rentrer dans nos maisons. Merci en tout cas d'être venu ce matin et merci à tous nos collaborateurs, notamment Valérie, Lucie, Joëlle et tous ceux qui ont fait ce travail de l'intendance de ce matin qui n'est pas rien. Merci encore à tous.

*Sebastien Picot* : Et juste pour rappeler, c'est EDF qui a remporté les trois lots sur ce marché subséquent.

La séance est levée à 12h10